



# fenêtres s/ cours

Le journal de la FSU-SNUipp 53



N° 212- 15 décembre 2023



## Edito:

**Annonces Attal : le parachèvement d'une école inégalitaire**

# J'ALERTE !

Plateforme de témoignages  
des personnels des écoles

Avec ses annonces du mardi 5 décembre, Gabriel Attal pose une pièce majeure du puzzle inégalitaire. Il y a eu les attaques subies par l'école primaire ces dernières années exacerbant les inégalités de réussite en fonction de l'origine sociale, la mise en place d'un lycée modulaire, les réformes de la voie professionnelle et parcoursup aggravant le tri social. Aujourd'hui avec le torpillage du collège unique, c'est l'ensemble du système éducatif qui est organisé autour d'une ségrégation des acquis scolaires.

Pour justifier ses choix, le ministère fait mentir la recherche ou s'en affranchit totalement. Elle est pourtant claire.

- Non le redoublement ne permet globalement pas de lutter contre les difficultés d'apprentissage : il participe de l'enfermement dans un devenir scolaire dégradé.

- Non les groupes de niveau ne permettent pas de réduire les inégalités scolaires : quand ils structurent l'organisation scolaire, ils les amplifient, et s'ils sont utilisés sur le modèle ponctuel du groupe de besoins, ils ont un effet plus faible que le travail en groupe hétérogène.

- Non les manuels promus par le ministère et qui risquent d'être imposés en lecture au CP et en CE1

n'ont pas fait la preuve de leur efficacité : c'est le renforcement de l'expertise enseignante qui est le levier principal de réussite des élèves et ce quel que soit le manuel qu'elle ou il choisit.

Avec le projet Attal, labellisation des manuels, simplification des programmes et évaluations au centre du pilotage mais également le retour du redoublement (et dispositifs de soutien hors la classe) sans évoquer la prévention de la difficulté et les remédiations possibles, s'agencent pour à la fois nous déposséder d'un métier et priver les élèves des classes populaires des moyens de la réussite scolaire.

Plus que jamais, la FSU-SNUipp porte et continuera de porter, auprès de la profession et du grand public, son projet émancipateur et démocratisant pour l'école.

Enseignant-es,  
AESH, personnels des écoles :

**Vos conditions de travail  
sont dégradées ?  
PRENEZ LA PAROLE !**

**J'ALERTE !**  
Plateforme de témoignages  
des personnels des écoles



Face au déni de l'administration,  
témoignons pour alerter largement  
sur la réalité de l'école !

J-alerte.fr



Virginie Cougé



## L'article de l'adhérent.e

( NOUVEAUTE : dans ce journal, nous  
donnons la parole à nos adhérent.es .  
Ci-dessous, le premier d'une longue  
série)

Nous sommes nuls ! 23ème au classement PISA... pfff ! La honte !

Il ne faudra pas oublier tout de même de remercier le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Norvège (entre autres) qui ont réussi l'exploit de se classer derrière nous. Nos élèves français pourront ainsi taquiner les jeunes touristes venants de ces pays cet été pendant les vacances. Ça leur remontera le moral.

Enfin.... Pendant les vacances, s'ils en ont. A tous les coups, ils se seront vus « prescrire » un stage de réussite ! Et puis, imaginez... Rentrée en 6ème, septembre 2024 : et bim ! Encore dans le groupe des nuls. Ça ne serait pas de bol. Pour peu qu'on en oblige certains à redoubler, contre l'avis de leurs parents, l'année suivante... Ça commencerait à faire beaucoup. J'espère, M. Le Ministre, que vous avez prévu dans votre pacte des heures de soutien en « estime de soi », certains élèves en auront grand besoin.

A force de répéter aux enfants (ainsi qu'à leurs enseignants et leurs parents par la même occasion) qu'ils sont nuls, ils vont bien finir par le croire. Si ces résultats montrent une chose c'est bien que les inégalités entre nos

élèves ne cessent de croître. Égalité des chances ? L'école permet de moins en moins de combler les disparités sociales et les récentes déclarations du ministre ne vont pas dans le bon sens.

Groupes de niveaux, redoublement imposé, apprentissages fondamentaux... C'est « *Back to the Futur* » : Nom de Zeus Marty ! A la rentrée prochaine nous serons dans les années 90 ! Ressortons nos Tshirt Waikiki... et les vieilles recettes réactionnaires !

Cela fait maintenant une bonne vingtaine d'années qu'on nous explique que le redoublement n'est pas une solution, que la différenciation pédagogique et l'organisation par cycles sont la clé (et ce, même à plus de 25 par classe !). Le redoublement n'a pas d'effet à long terme, nombre de recherches le disent.

Comme si cela ne suffisait pas, M. Attal, dans sa grande bonté, nous commande ses manuels et nous impose une méthode mathématique. On peut d'ailleurs, au passage, se poser la question de ce qui se passerait si l'extrême droite arrivait au pouvoir et nous imposait ses manuels et ses méthodes.

Infantilisation totale... Peut-être nous enverra-t-il un jour, pour nous « aider », un guide avec toutes les consignes à donner au jour le jour !

Non, M. Le ministre, enseigner ce n'est pas qu'appliquer un manuel ou une méthode ! Laissez-nous notre liberté pédagogique qui fait l'essence même de notre métier. Marre de ces injonctions descendantes et souvent contradictoires au gré des ministres qui se succèdent.

Faites confiance à vos enseignants, ce sont eux qui sont sur le terrain et sont le plus à même de vous apporter les bonnes solutions. Mais il est vrai, sans doute, que cela vous coûtera un peu plus cher...



**Dossier à remplir !! AVANT le 31 décembre !! sur COLIBRIS**

Le forfait de mobilité durable permet aux agents de l'État qui font le choix d'un transport alternatif et durable de bénéficier allant jusqu'à 300€ par an au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Rappel au cas où on ne passerait pas son temps sur IProf...

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours,
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours,
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

## Prime pouvoir d'achat

La prime de pouvoir d'achat est soumise à plusieurs conditions cumulatives :

- avoir été recruté.e ou nommé.e par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;
- être toujours en poste au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum (échelon 10).

| À PAYER        |           |
|----------------|-----------|
| €              | 2861,52   |
| €              | 85,84     |
| €              | 2,29      |
| €              | 104,67    |
| €              | 122,98    |
| €              | 122,98    |
| €              | 37,46     |
| €              | 33,33     |
| €              | 15,00     |
| so             |           |
| TOTAUX DU MOIS | € 3386,07 |

### ATTENTION !

Plusieurs collègues du département nous ont alertés concernant le versement ou le montant de cette prime. Celle-ci doit apparaître sur la fiche de paye d'octobre.

Pour la calculer, il suffit d'additionner les revenus bruts mensuels de juillet 2022 à juin 2023 (en bas de la colonne « à payer »).

A noter, que l'ISSR est prise en compte dans ce revenu brut annuel.

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime de pouvoir d'achat |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| ≤ 23 700 €                                                                                   | 800 €                                  |
| > 23 700 € et ≤ 27 300 €                                                                     | 700 €                                  |
| > 27 300 € et ≤ 29 160 €                                                                     | 600 €                                  |
| > 29 160 € et ≤ 30 840 €                                                                     | 500 €                                  |
| > 30 840 € et ≤ 32 280 €                                                                     | 400 €                                  |
| > 32 280 € et ≤ 33 600 €                                                                     | 350 €                                  |
| > 33 600 € et ≤ 39 000 €                                                                     | 300 €                                  |



## La FSU-SNUipp53 a écrit à la DASEN et a obtenu satisfaction !

Certain.es PES percevant seulement la moitié de la prime depuis le mois de septembre, nous avons écrit à la DaseN pour demander la régularisation du versement conformément au décret en vigueur.



Nous avons obtenu confirmation lors de notre audience avec la nouvelle DASEN (suite à notre alerte sociale), que la prime d'attractivité des PES serait bien versée à hauteur de 100% pour tous les PES.

Le versement aura lieu sur la paye de janvier avec effet rétroactif depuis le 1er septembre.

## Prime d'attractivité

Elle est versée, mensuellement, du 1<sup>er</sup> au 9<sup>e</sup> échelon et variable selon les échelons. Elle augmente durant les trois premiers puis diminue jusqu'à l'échelon 9.

Nous conseillons bien évidemment à tous.tes les collègues de bien vérifier leur fiche de paye. Des erreurs sont vite arrivées...

A noter qu'elle peut être aussi appelée « prime Grenelle ».

| Échelon | Titulaires (Instit, PE, PSY-EN) |          |
|---------|---------------------------------|----------|
|         | Montant brut                    |          |
|         | Annuel                          | Mensuel  |
| 1       | 2 130 €                         | 177,50 € |
| 2       | 2 980 €                         | 248,33 € |
| 3       | 3 370 €                         | 280,83 € |
| 4       | 3 180 €                         | 265,00 € |
| 5       | 2 880 €                         | 240,00 € |
| 6       | 2 500 €                         | 208,33 € |
| 7       | 1 500 €                         | 125,00 € |
| 8       | 400 €                           | 33,33 €  |
| 9       | 400 €                           | 33,33 €  |





**ALERTE  
ÉCOLE**

**MALAISE ENSEIGNANT,  
PERSONNELS EN SOUFFRANCE :  
ALERTE POUR L'ÉCOLE !**

## Alerte sociale de la FSU-SNUipp : ACTE 1

*Virginie Cougé et Lucas Grandin, pour la FSU-SNUipp,  
ont été reçus le 1er décembre à la DSDEN de la  
Mayenne.*

La FSU-SNUipp53 a déposé le **28 novembre dernier**, comme dans tous les autres départements français une alerte sociale, préalable à un dépôt de préavis de grève, pour dénoncer les conditions de travail dégradées des personnels de l'Éducation Nationale qui travaillent dans le 1er degré.

La FSU-SNUipp 53 a été reçue en négociation préalable le vendredi 1er décembre. (Lorsqu'on dépose une alerte sociale, la loi impose d'engager une négociation préalable dans les 3 jours suivants le dépôt de l'alerte sociale).

Nous avons été reçus par l'IA-DASEN, l'IA-DASEN Adjoint et le secrétaire général.

Lors de cette négociation préalable, la FSU-SNUipp 53 est revenue sur tous les points mis en avant dans le courrier de dépôt d'alerte sociale (ce n'est pas ce qui manque !) : manque de moyens, droits des personnels, soutien des hiérarchies, condition de travail des AESH, injonctions contradictoires, temps de travail, établissements spécialisés, formation continue sur le handicap, enseignants spécialisés, RASED...

Mais l'administration ne semble pas prendre la mesure de la situation. Dans les départements, les autorités renvoient largement les problèmes au manque de moyens imposé par le Ministère. Le Ministère, dans le même temps, ne propose aucune amélioration concrète lors des réunions sur les conditions de travail.



**C'est pourquoi notre syndicat lance la plateforme J'ALERTE : un espace dédié aux personnels des écoles, qui permet de témoigner en quelques clics des difficultés et de la réalité du terrain.**

### Une forme d'évaluation qui doit encore évoluer

La FSU-SNUipp revendique une « visite professionnelle » élaborée avec les IEN et les équipes enseignantes des écoles dans le respect d'un cadrage national. L'entretien doit rester centré sur la pratique professionnelle. En aucun cas, les directrices et directeurs ne doivent participer à l'évaluation. La visite ne doit pas se limiter à une dimension de contrôle. Elle doit être un moment constructif, de partage d'expertises et d'analyse de pratiques, de recueil des besoins de formation, de dialogue basé sur la confiance.

Elle doit participer aussi à l'amélioration de la qualité de vie au travail. La rédaction du compte-rendu doit être partagée et pouvoir évoluer sur la base de modifications demandées par l'enseignant-e. Le compte-rendu doit être communiqué à l'agent-e dans un délai maximum d'un mois.

Pour la FSU-SNUipp, l'évaluation des enseignant-es ne doit pas être liée aux résultats des élèves ; elle doit également être complètement déconnectée de l'avancement.



### Entretiens de carrière

Cette année encore, nombreux.ses sont les collègues qui ont fait appel à la FSU-SNUipp 53 car leur appréciation ne reflétait ni leur pratique ni leur entretien de carrière avec l'IEN.

**En suivant nos conseils, la plupart ont obtenu satisfaction sans avoir besoin de saisir la CAPD. N'hésitez pas à faire un recours si vous êtes dans ce cas ; ça fonctionne !**

Pour les autres, la FSU-SNUipp 53 portera bien évidemment, leur dossier jusqu'au bout. **La CAPD aura lieu le 30 janvier.**

Il faut noter que depuis la rentrée, beaucoup de collègues nous ont fait part de leur déception quant à leur évaluation finale. Il semblerait que les mentions «satisfaisant » voire « à consolider » soient de plus en plus utilisées par la hiérarchie, y compris pour des collègues expérimentés.



## Alerte sociale de la FSU-SNUipp : ACTE 2

Parce que les conditions de travail se dégradent, parce que le mal-être augmente dans la profession, **la parole des enseignant.es, des AESH et des personnels de l'éducation doit être entendue**. Nous continuerons à la porter lors de toutes les instances départementales mais aussi aux niveaux académique et national dans lesquels la FSU-SNUipp est largement majoritaire. **Témoignons pour que chaque situation vécue construise le collectif !**

Ensemble, on est plus fort!



Forçons le ministre à entendre et voir ce qu'il se passe sur le terrain ! Témoignons de la réalité de ce que nous vivons quotidiennement !

*Laisser exploser le malaise enseignant et la souffrance au travail des PE, PsyEN et AESH, c'est tout simplement abandonner l'école, ses personnels et ses élèves !*

Soyons nombreuses et nombreux à témoigner, pour peser et obtenir des améliorations concrètes de nos conditions de travail.

Enseignant·es,  
AESH, personnels des écoles :

**Vos conditions de travail  
sont dégradées ?  
PRENEZ LA PAROLE !**

**J'ALERTE !**

Plateforme de témoignages  
des personnels des écoles



Face au déni de l'administration,  
témoignons pour alerter largement  
sur la réalité de l'école !

J-alerte.fr



### 1 → Sur quel(s) sujet(s) souhaitez-vous alerter ?

Sélectionner un ou plusieurs thèmes nous permettra de dégager des tendances de fond.

Choisissez-en autant que vous voulez

- ☐ A Relation à l'administration / la hiérarchie
- ☐ B Effectifs
- ☐ C Évaluations et injonctions pédagogiques
- ☐ D Bâti scolaire
- ☐ E Formation
- ☐ F Inclusion
- ☐ G Rémunération
- ☐ H Temps de travail
- ☐ I Autre

Ok ✓



### Stages syndicaux à venir:

- ⇒ **AESH: jeudi 15/02/2024** (voir p 6 )
- ⇒ **Comprendre et combattre les idées d'extrême droite**  
Intersyndical FSU/ Solidaires /CGT: (mars-avril)
- ⇒ **Education à l'égalité Fille/Garçon** (mardi 09/04/2024)
- ⇒ **Néo-débuts de carrière** (jeudi 13/06/2024)



**FSU**  
**SNUipp**  
**MAYENNE**



**PAS DE CADEAUX**  
POUR LE SERVICE  
PUBLIC D'ÉDUCATION



Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures.

Organisés par nos syndicats membres de la FSU 53 sous l'égide de l'Institut de formation de la FSU (organisme de formation agréé), ces stages sont **ouverts à tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, titulaires ou contractuels**, dans la limite de 12 jours par an et par personne.

On peut faire pression sur vous parce que vous ne serez pas remplacé-e et que cela peut perturber la scolarisation du ou des élève-s que vous accompagnez mais saisissez-vous de cette occasion pour faire vivre vos droits, vous former, échanger et travailler à améliorer vos conditions de travail.

Notre organisation syndicale se bat depuis de nombreuses années pour obtenir une brigade de remplacement AESH.



# STAGE SYNDICAL AESH

**JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

**9H-16H30**

**OUVERT À TOU.TE.S**  
(SYNDIQUÉ.E OU NON)

**AU LYCÉE AGRICOLE DE LAVAL**



**ÉVOLUTION DU MÉTIER  
ÉCHANGES  
VOS DROITS  
REVENDEICATIONS**

**INSCRIPTION EN LIGNE**  
(AVANT LE 14 JANVIER 2024)



SCANNEZ LE QR CODE



INFORMATIONS / CONTACT : [SNV53@SNUIPP.FR](mailto:SNV53@SNUIPP.FR) OU 06.77.14.40.39



**Guide  
pratique**

**AESH**

**FSU-SNUipp**



7ème édition  
septembre 2023



## Pour participer à un stage syndical :

1. Il faut remplir une demande d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) à son employeur.
2. Cette demande doit ensuite être signée par le.la direct.eur.rice.
3. Enfin, le.la direct.eur.rice pourra transmettre directement la demande.

Sinon, il faudra l'envoyer par mail à :

- [contact.AESH53@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH53@ac-nantes.fr) (pour le Rectorat)
- [aesh.537285@ac-nantes.fr](mailto:aesh.537285@ac-nantes.fr) (pour Lycée Rousseau)
- [smp.lms@ac-nantes.fr](mailto:smp.lms@ac-nantes.fr) (pour Le Mans Sud)

Sur notre site, nous vous proposons 3 modèles d'ASA, en fonction de l'employeur (Rectorat de Nantes en page 1, Lycée Rousseau en page 2 ou Lycée Le Mans Sud en page 3).





## CARTE SCOLAIRE

La FSU-SNUipp se bat pour nos classes et pour réduire les effectifs

**JE ME SYNDIQUE !**



## Calendrier prévisionnel

**Mardi 23/01 (9h) :** groupe de travail Carte scolaire

Jeudi 01/02 (9h) : CSASD 1er degré

Mardi 13/02 (9h) : CSASD de repli (en cas de vote unanime CONTRE)

Jeudi 15/02 (17h30) : CDEN

Vendredi 23/02 (17h30) : CDEN de repli (en cas de vote unanime CONTRE)



La vigilance et la mobilisation seront nécessaires pour ne pas que le équipes paient le prix de choix politiques inconséquents pour l'avenir du service public d'éducation.

## Enquête carte scolaire

La FSU-SNUipp 53, comme tous les ans, propose aux écoles du département de la Mayenne de renseigner une enquête flash, très rapide, sur les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée. L' enquête "flash" se fait en ligne sur votre « espace école ». Un mail a été envoyé sur les boîtes mails des écoles avec un lien pour un accès direct. Elle nous permet de nous préparer au mieux afin d'être en capacité de défendre toutes les situations de fermetures et d'ouvertures.

Même si vous pensez que votre école n'est pas concernée, transmettez nous vos effectifs. Au plus nous aurons de prévisions d'effectif au plus notre vision de la carte scolaire sera fine.

Si vous craignez une fermeture de classe à la rentrée prochaine ou quand les effectifs grimpent et que vous demandez une ouverture, un document Word est disponible sur notre site pour une enquête plus « approfondie ».

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter directement pour échanger de la situation de votre école.



## ULIS : quel état des lieux ?

Face au non-respect des seuils des dispositifs, le syndicat lance une campagne à destination des enseignant-es et AESH accueillant des élèves d'ULIS en classe ordinaire ou en poste d'ULIS 1er et 2nd degré.

La première étape de la campagne consiste en une enquête visant à recueillir des témoignages et des données concrètes sur les conditions de travail, les défis rencontrés au quotidien et les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

### ENQUÊTE



**ULIS :  
ÉTAT DES LIEUX**



Cette initiative a pour objectif de dresser un état des lieux précis et de formuler des revendications précises pour améliorer la scolarisation des élèves en ULIS et les conditions de travail des personnels dédiés.

**fenêtres  
s/ cours**

Supplément au n°493 / 6 octobre 2023

**Spécial  
inclusion**



**Faire vivre  
l'école inclusive**

